



Procès Verbal du Conseil municipal Séance du 15 Septembre 2025

L'an 2025, le 15 Septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, HOUEMOND Lolita, LUDWIG Marie, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, LARUE Olivier, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric

Absent : M. GRUDE Pierre-Alexandre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13

Date de la convocation : 10/09/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. FORGEARD Cédric

Ordre du jour

Rapport 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif - 2025DEL52

Réseau chaleur 2 marchés publics - 2025DEL53

Le conseil municipal arrête le procès verbal de la séance du 1^{er} septembre 2025

Rapport 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif

réf : 2025DEL52

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L213-2 du code de l'environnement (SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'adopter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif, de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site services.eaufrance.fr et de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Réseau chaleur 2 marchés publics

réf : 2025DEL53

Vu le rapport d'analyse des offres présenté par le maître d'oeuvre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à signer les marchés publics suivants :

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

	LOT	ENTREPRISE	OFFRE HT
1	Maçonnerie	TAVANO	7 149,55 €
2	Charpente Couverture	BODEREAU	18 387,88 €
3	Isolation thermique	VALLEE BATIMENT	20 991,26 €
		TOTAL HT	46 528,69 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à 21:00

En mairie, le 16/09/2025

Le maire

Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance

M. FORGEARD Cédric